



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES  
Académie Orléans-Tours

Tours, le 20 juin 2025.

Objet : cadre de gestion des agents contractuels – CSA du 26 juin 2025

Monsieur le président de l'université,

Dans une demande d'audience formulée le 5 mai 2025, nous souhaitions aborder les modalités de discussion autour de la gestion des contractuels et en particulier de leur carrière, sujet particulièrement important dans notre établissement tant l'emploi contractuel sur emploi permanent comme sur emploi non permanent est important.

Les réussites aux appels à projet, si elles sont structurantes pour l'établissement, le fragilisent également dans la gestion des ressources humaines du fait d'une instabilité dans les contrats de travail et d'une opacité dans l'établissement des rémunérations et des progressions salariales.

La mise en place de nouveaux contrats (contrats de projet et contrats scientifiques) prévus dans le code de la recherche ou dans le code général de la fonction publique s'ils permettent de sécuriser pendant quelques années, la situation de agents concernés, viendrait transformer profondément l'université de Tours, avec des conséquences difficiles à mesurer.

Ce type de disposition qui peut tendre vers une précarisation massive au sein de l'université est souvent prise par des agents dont le statut est particulièrement protecteur, la précarité étant pour les autres. Cela crée un fossé de plus en plus grand entre ces deux catégories de personnels.

Ce type de disposition nécessité un large débat au sein des instances mais également la mise en place d'un groupe de travail à minima – **la CFDT privilégie l'ouverture d'une négociation collective sur la question de l'emploi contractuel, de la mise en place**

**d'un cadre de gestion et de rémunération clair et transparent, réclamé avec force par les agents et la CFDT.**

La mise à l'ordre du jour de deux projets de nouveaux contrats lors du CSA du 26 juin 2025 sans discussion au préalable et sans note d'accompagnement est pour la CFDT particulièrement incompréhensible sauf à considérer que la gouvernance fait le choix assumé de tourner le dos au dialogue social.

La CFDT rappelle cependant que le CDI de mission scientifique nie toute reconnaissance de l'importance des agents. Il est même clairement en deçà du contrat équivalent dans le secteur privé, et l'État est ici nettement moins disant. Une recherche dynamique consiste aussi à garder les compétences et à les développer car c'est en ayant des expertises de haut-niveau que l'établissement s'enrichit. Or, nous avons des professionnels devenus opérationnels et qui peuvent être renvoyés ensuite après 6 ans ou plus sur un poste sans aucune indemnité et avec un accompagnement à minima des établissements. En effet, les différentes démarches de l'agent pour retrouver un emploi pourront être faites sur son temps libre puisque rien ne prévoit dans le texte que l'établissement lui accorde du temps ou un accompagnement.

D'autres aspects méritent un temps d'échange et de co-construction pour sécuriser les parcours professionnels des chercheurs et de toutes celles et de tous ceux qui participent au développement d'une université ambitieuse et humaine.

Il nous apparaît urgent comme nous le demandons depuis 18 mois d'ouvrir ce temps d'une négociation en amont de tout nouveau projet et délibération sur la situation des contractuels.

Nous vous remercions de l'attention apportée à ce courrier et restons ouverts à un dialogue social constructif au sein de l'établissement.

Pour la CFDT Université de Tours

Benoit Wolf

